

**MAIRIE de LEVENS**

06670

☎ 04.93.91.61.16

Télécopie 04.93.91.61.17

**ARRETE MUNICIPAL**

N° 2017/07/235

Portant autorisation d'une ouverture  
tardive d'un débit de boissons

Le maire de la commune de LEVENS,

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 à L.2213-5 du Code Général des Collectivités  
Territoriales,

Vu les articles L.3321-1, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2015 portant règlement général de police des débits de  
boissons,Vu la demande reçue en date du 28 juillet 2017 formulée par Monsieur LISI Fabrice, gérant  
de la SNC LISI le « FELIX FAURE », au 148 av. Gal de Gaulle 06670 LEVENS, sollicitant  
l'autorisation de dépasser l'heure de fermeture pour une soirée le samedi 05 août 2017.**ARRETE****Article 1<sup>er</sup> :** Monsieur LISI Fabrice, en sa qualité de gérant du Restaurant « Le Félix  
Faure », est autorisé à organiser une soirée en son établissement le samedi 05 août 2017 à  
20h00 jusqu'au lendemain 01h00.**Article 2 :** La réglementation entrera en vigueur le samedi 05 août 2017, aux heures sus-  
indiquées.**Article 3 :** Monsieur LISI Fabrice devra prendre toutes les mesures afin d'éviter que ne  
soient troublés l'ordre et la tranquillité publics.**Article 4 :** Copie du présent arrêté sera transmise à :

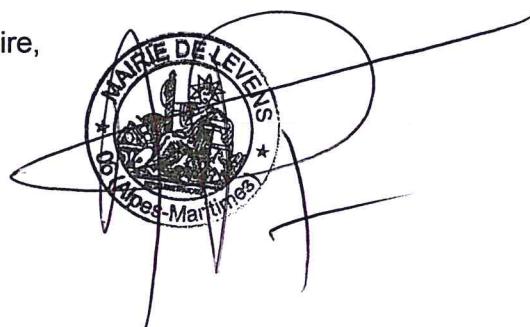
-Madame le Directeur général des services de la mairie de Levens

-Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie territorialement compétente

Fait à LEVENS le 28/07/2017

Monsieur Le Maire,

Antoine Veran.



**MAIRIE de LEVENS**

06670

☎ 04.93.91.61.16

Télécopie 04.93.91.61.17

**ARRETE MUNICIPAL**

N° 2017/07/236

Portant autorisation d'une ouverture  
tardive d'un débit de boissons

Le maire de la commune de LEVENS,

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 à L.2213-5 du Code Général des Collectivités  
Territoriales,

Vu les articles L.3321-1, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2015 portant règlement général de police des débits de  
boissons,Vu la demande reçue en date du 28 juillet 2017 formulée par Monsieur LISI Fabrice, gérant  
de la SNC LISI le « FELIX FAURE », au 148 av.Gal de Gaulle 06670 LEVENS, sollicitant  
l'autorisation de dépasser l'heure de fermeture pour une soirée le lundi 14 août 2017.**ARRETE****Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur LISI Fabrice, en sa qualité de gérant du Restaurant « Le Félix  
Faure », est autorisé à organiser une soirée en son établissement le lundi 14 août 2017 à  
20h00 jusqu'au lendemain 01h00.**Article 2** : La réglementation entrera en vigueur le lundi 14 août 2017, aux heures sus-  
indiquées.**Article 3** : Monsieur LISI Fabrice devra prendre toutes les mesures afin d'éviter que ne  
soient troublés l'ordre et la tranquillité publics.**Article 4** : Copie du présent arrêté sera transmise à :

-Madame le Directeur général des services de la mairie de Levens

-Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie territorialement compétente

Fait à LEVENS le 28/07/2017

Monsieur Le Maire,

Antoine Veran.

